



100100 - Un long hadith mensonger raconté dans le cadre du récit sur la mort du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

question

Dites-nous ce qu'il en est de l'authenticité de ce hadith cité dans Madjmou'z-Zawaid wa manb'aoul fawaa'id d'après Djaber sur la parole (divine): **Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, et que tu vois les gens entrer en foule dans la religion d'Allah alors, par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir.** Selon Djaber quand cette sourate fut révélée à Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui), il dit : **Gabriel, c'est une annonce de ma mort.- La vie dernière t'est, certes, meilleure que la vie présente. Ton Seigneur t'accordera certes (Ses faveurs), et alors tu seras satisfait.** rétorque Gabriel.

Ensuite, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) donna à Bilal l'ordre de lancer un appel en ces termes: **Prière publique!** Les Immigrés et les Ansari se rassemblèrent et il (le Prophète) leur dirigea la prière. Puis il monta sur la chaire, loua Allah, le Puissant et Majestueux, Lui rendit grâce avant de prononcer un sermon qui toucha profondément les cœurs et fit pleurer les gens. Ensuite, il dit:

-Ô gens, quel prophète était-je pour vous?

-Puisse Allah t'accorder la bonne récompense (digne) d'un prophète qui pour nous s'est comporté comme un père compatissant et comme un frère conseiller sincère. Tu as transmis le message d'Allah, le Puissant et Majestueux, nous a communiqué Sa révélation et appelé avec sagesse et belles paroles à suivre le chemin de ton Maître. Puisse Allah te réserver la meilleure rétribution qu'il puisse accorder à un prophète au nom de sa communauté... jusqu'à la fin du long hadith.

la réponse favorite

Louange à Allah.



Ce long hadith est cité par l'imam at-Tabari dans al-Mou'djam al-Kabir (3/58) à partir duquel Abou Nouyam qui l'a cité dans hilyatoul Awliyaa (4/74) et l'a transmis à Ibn al-Djawzi qui l'a cité dans al-Mawdhouaat (1/295). Il (Tabari) dit: Muhammad ibn Ahmad ibn al-Baraa rapporté d'après Abdou al-Moun'aim ibn Idris ibn Sinan d'après son père d'après Wahb ibn Mounabbih d'après Djaber ibn Abdoullah et Abdoullah ibn Abbas (P.A.a)... Al-Haythami dit après avoir cité le hadith (8/605): at-Tabarani l'a rapporté selon une chaîne qui comporte Abdoul Moun'aim ibn Idriss, un monteur, un inventeur.» Ibn al-Djawzi dit dans al-Mawdhouaat (1/301):«C'est un hadith inventé et inconcevable. Puisse Allah réprimer son inventer. Puisse-t-Il enlaidir celui qui déforme la Charia par ce brouillage délibéré, ces propos qui ne conviennent ni au Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) ni à ses compagnons «

C'est Abdoul Moun'im ibn Idriss qui est accusé (d'avoir inventé le hadith). Selon Ahmad ibn Hanbal, Abdoul Moun'im imputait de faux hadith à Wahb. Yahya l'a qualifié de menteur malfaisant. Ibn al-Madini et Abou Dawoud disent qu'il n'est pas sûr. Ibn Hibban dit : on ne peut pas se fier à lui. Pour Daraqoutni, Abdoul Moun'im et son père sont délaissés. As-Souyouti aussi a classé le hadith parmi les hadiths apocryphes dans al-laali al-masnou'a (1/257). Ibn Iraq et ach-Chawkaani en ont fait de même respectivement dans Tanzeeh ach-Charia (1/330) et al-fawaid al-madjmou'a (324).

Ce hadith mensonger contient ces quelques éléments:

1. La narration du récit du décès du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et la demande d'autorisation de l'ange de la mort et la mention de détails non vérifiés concernant ce grand évènement. Il est bien connu chez les ulémas que le récit du décès du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) fait parti des sujets les plus entachés de mensonges car on y a introduit des choses non vérifiées.

Al-Hafez ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans al-Bidaya wan nihaya (5/256): **Al-Waqidi et d'autres ont donné à propos du décès (du Prophète) beaucoup d'informations étranges et très contestables. Nous en avons omis une grande partie à cause de la faiblesse de leur chaîne de transmission et de l'étrangeté de leur contenu. C'est surtout le cas de ce que rapporte bon nombre des narrateurs contemporains et d'autres. Une bonne partie de leurs propos**



est absolument inventée. Les hadiths authentiques et bons cités dans les célèbres ouvrages nous permettent de ne pas avoir besoin de mensonges et de hadiths dont les sources sont inconnues. Allah le sait mieux.

La demande d'autorisation de l'ange de la mort adressée au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) pour recueillir son âme n'a été attestée par aucun hadith ou information vérifiés. Tout ce qui a été reçu à cet égard est soit contesté ou inventé. Voir la réponse donnée à la question n° [71400](#).

2. Quant au récit portant sur la demande formulée par Oukacha afin de pouvoir se faire justice contre le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui), on trouve des éléments qui lui ressemblent et qui sont reçus par une voiesûre. Mais selon ces voies, le demandeur est plutôt Oussayd ibn Houdayr (P.A.a). En effet, Abdourrahman ibn Abi Laylaa a rapporté qu'Oussayd ibn Houdhayr a dit: «Je causais avec les gens -il aimait à plaisanter et faire rire- le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) me piqua le flanc avec un bout de bois et j'ai dit:

-Permits-moi de me venger.

- Je te le permets.

-Tu portes une chemise alors que moi j'en porte pas.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) souleva sa chemise et Oussayd se mit à lui embrasser le flanc en disant :je ne voulais que ça, ô Messager d'Allah!» (Rapporté par Abou Dawoud (5224) par la voie d'al-Bayhaqui dans as-Sunan al-Koubra (7/102). At-Tabarani l'a cité dans al-Mou'djam al-Kabir (1/205) et al-Hakim dans al-Moustadrak (3/327) et Ibn Assakir dans Tarikhou Dimaschq (9/76).

La chaîne des rapporteurs du présent hadith est authentique et confirmée par al-Hakim et adh-Dhabi. Al-Albani l'a déclaré authentique dans Sahihi Abi Dawoud.

On lit dans Awn al-Maaboud (14/90):**Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le piqua** signifie qu'il le tapota légèrement en plaisantant et il (c'est-à-dire Oussayd) dit :**Permits-moide ...**



c'est-à-dire: donne moi la possibilité de me rendre justice en te piquant au flanc comme tu me l'a fait. **Je te le permets.** c'est-à-dire: **Je t'autorise à te faire justice.** **Il l'embrassa** c'est-à-dire il se saisit de son bassin et **il se mit à lui embrasser les flanc** c'est -à-dire il lui ceintura les flancs. **il dit : c'est ça que je voulais.** c'est-à-dire :en disant de permettre de me faire justice je ne voulais que t'embrasser mais pas me faire justice vraiment.

3. Le hadith contient des phrases contestables parce que méchantes:

Figure parmi elles: «Certes, le premier au profit duquel Allah le Puissant et Majestueux fera la prière des morts depuis Son Trône!... Allah fait-il la prière des morts pour les gens?! Ceci relève des pires mensonges des inventeurs. Figure parmi les mensonges encore:« Quand l'âme atteint les genoux, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: oh! Quand elle arriva au nombril, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: quelle affliction! Quand elle arriva au niveau du sein, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) interpela Gabriel en ces termes: Gabriel! Combien le goût de la mort est amère?

Le caractère contestable du hadith provient du fait qu'il implique la désapprobation de la mort parle Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) et sa peur de la subir, ce dont il était bien éloigné.

Figurent enfin parmi les mensonges ces propos: «Nous avons relayé le takbir (Allah akbar) de Gabriel (psl) et avons fait la prière des morts pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sous la direction de Gabriel (psl). Or, on ne sait pas que les anges dirigent la prière pour les musulmans. Ces propos font parti des choses contestables que racontent des gens suspects.

Allah le sait mieux.